

**ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE EN FAVEUR DES AGENTS DE L'ÉTAT**

## **CHÈQUES VACANCES ANCV POUR LES PENSIONNÉS**

LA **SRIAS Occitanie** propose aux pensionnés  
une aide au départ en vacances grâce aux **Chèques Vacances de l'ANCV**.

Cette action s'adresse aux **agents pensionnés de la Fonction Publique d'État**,  
résidant dans un des treize **départements de la région Occitanie**.

- ⇒ **Chèques Vacances ANCV** d'un montant total de **150 à 300 €** par agent en fonction du **quotient familial** de la SRIAS Occitanie et dans les limites du budget alloué à cette action.
- ⇒ Chèques vacances **utilisables dans plus de 120 000 enseignes partenaires** en France, dans les DROM-COM et à destination de l'Union Européenne et pour 5 types de prestations :
- Hébergement : hôtels, campings, gîtes, clubs de vacances...
  - Voyages et transports : agences de voyage en ligne ou locales, croisières, billet d'avion ou de train...
  - Loisirs et culture : cinémas, musées, parcs animaliers, parcs d'attractions...
  - Restauration : restaurants traditionnels, de spécialités et gastronomiques, grandes chaînes...
  - Loisirs sportifs : pratique sportive (activités et clubs), location de matériel sportif...
- ⇒ **Validité** des chèques vacances : **31 décembre 2025**.

### **Modalité de calcul du QUOTIENT FAMILIAL de la SRIAS Occitanie =**

Revenu Fiscal de Référence n°1 + Revenu Fiscal de Référence n°2 (en cas de déclarations séparées)  
*divisé par* le nombre de parts fiscales (+ 1 part si agent en situation de handicap)

<b>Quotient Familial</b>	<b>Tranche</b>	<b>Participation SRIAS</b>	<b>Montant des chèques vacances</b>
<i>Inférieur à 7 200 € (600 € par mois)</i>	1	30%	300 €
<i>De 7 201 € à 12 500 € (601 € à 1 041 € par mois)</i>	2	25%	250 €
<i>De 12 501 € à 18 000 € (1 042 € à 1 500 € par mois)</i>	3	20%	200 €
<i>Supérieur à 18 000 € (plus de 1 500 € par mois)</i>	4	15%	150 €

La **pré-inscription** à cette action se fait par un **formulaire de Démarches Simplifiées**  
accessible sur le site de la SRIAS Occitanie à **compter du 07 février 2025**.